

**BUREAU SYNDICAL**

**MARDI 7 JUIN 2016**

**MAIRIE DE SEYSSINS – SALLE ANTOINE COMMANDEUR**

**PERSONNES PRESENTES :**

M. Yannik OLLIVIER	Président de l'Etablissement Public du SCoT
M. Pierre BEGUERY	Délégué de l'EP-SCoT – C de C Le Grésivaudan
Mme Christine GARNIER	VP de l'EP-SCoT – La Métro
M. Jérôme DUTRONCY	Délégué de l'EP-SCoT – La Métro
M. Jean-Claude POTIÉ	Délégué de l'EP-SCoT – C. de C. de la Bourne à l'Isère
M. Jean-Paul BRET	VP de l'EP-SCoT - Président de la CAPV
M. Daniel NIOT	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes du Trièves
M. Henri GERBE	VP de l'EP-SCoT – Communauté de Communes de Bièvre Isère
M. Bruno MAGNIER	La Métro
M. Benoît PARENT	Directeur AURG
M. Constant BERROU	Chargé d'études territoires AURG
Mme Murielle PEZET-KUHN	Directrice d'études environnement AURG
M. Philippe AUGER	Directeur de l'EP – SCoT
M. Olivier ALEXANDRE	Chargé de missions - EP – SCoT
M. Maxime DORVILLE	Chargé de missions - EP – SCoT
Mme Stéphanie MACHENAUD	Chargée de missions - EP – SCoT
Mme Amandine DECERIER	Chargée de missions - EP-SCoT
Mme Karine PONCET-MOISE	Chargée de gestion financière et administrative – EP-SCoT
Mme Cécile BENECH	Responsable Communauté de l'eau

**PERSONNES EXCUSEES :**

M. Luc REMOND	VP CAPV - Maire de Voreppe
M. Didier RAMBAUD	Président de la Communauté de Commune de Bièvre Est
M. Cédric DURAND	CC Bièvre Est

**Yannik OLLIVIER** introduit la séance en présentant l'ordre du jour.

▪ **Compte administratif 2015 :**

**Yannik OLLIVIER** donne la parole à **Karine PONCET-MOISE** qui présente les résultats du compte administratif.

Pour l'année 2015, ce compte administratif fait apparaître un résultat cumulé de 230 980,91 euros.

Au titre de l'investissement, le résultat de clôture s'élève à 45 830,01 euros. Le résultat de 2014 reporté en 2015 est de 45 170,81 euros soit un résultat pour l'exercice 2015 de 659,20 euros.

**Karine PONCET-MOISE** explique que l'EP SCoT fonctionne pour majorité en autofinancement.

En fonctionnement, le résultat de clôture 2014 était de 48 973,06 euros. Le résultat de l'exercice 2015 est de 136 177,84 euros, soit un total cumulé de 185 150,84 euros.

Les dépenses réelles s'élèvent à 741 965,66 euros (soit en augmentation de 3,7% par rapport à 2014). Les charges de personnel s'établissent à hauteur de 456 769,11 euros (en augmentation de 6,13% par rapport à l'année 2014). **Karine PONCET-MOISE** explique que l'année 2014 avait connue une forte baisse du fait du non remplacement pendant 6 mois d'un poste d'ingénieur. Aujourd'hui, l'effectif du SCoT est au complet, il a été complété par la pérennisation d'un poste d'apprentie en CDD. Cette augmentation s'explique également par des évolutions de carrière de personnel statutaire.

Les charges à caractère général évoluent également à hauteur de 6,13% et s'établissent à 159 291,92 euros. A noter que les charges courantes de l'année 2015 comprennent notamment des postes à temps complet et près de 125 déplacements. Par ailleurs, l'accent avait été mis sur le volet communication avec notamment la publication du journal des 34 questions du SCoT pour une dépense d'environ 27 000 euros. Dans le cadre des contentieux, des honoraires d'avocat ont également été versés aux avocats.

Les recettes réelles de 2015 s'établissent à 878 142,70 euros avec une hausse de 7,30% par rapport à 2014.

Les contributions statutaires constituent l'essentiel des recettes de fonctionnement. Sur la base de 0,94 euro par habitants, elles s'élèvent en 2015 à 723 184 euros.

La balance de fonctionnement est complétée par la neutralisation des mouvements d'amortissement.

Le solde des recettes fait apparaître un excédent de 185 150,90 euros.

Les éléments relatifs à l'évolution des ratios budgétaires sont annexés au document.

**Jean-Paul BRET** indique qu'il n'est pas favorable au principe qui consiste à augmenter proportionnellement les cotisations en fonction de la population car les recettes des collectivités diminuent malgré l'augmentation de population.

▪ **Budget supplémentaire n°1 2016 :**

**Karine PONCET-MOISE** explique que le budget supplémentaire 2016 reprend les résultats de l'année 2015 en permettant de réajuster certains crédits.

Une distinction est effectuée entre l'EP SCoT et la Communauté de l'Eau.

Elle indique par ailleurs que l'EP SCoT va répondre aux exigences de la médecine préventive en matière d'aménagement de poste.

*Cf les éléments joints au dossier.*

- **Dispositions administratives : télé travail**

**Yannik OLLIVIER** donne la parole à **Philippe AUGER** qui explique que le télé travail est une disposition qui a été ouverte par un décret d'application du 11 février 2016. Ce dernier a introduit, pour la fonction publique territoriale et les collectivités locales, la capacité à mettre en place les conditions et les modalités du télé travail pour le personnel.

Dans ce cadre, il est proposé de soumettre un protocole à la Commission administrative paritaire dont dépend l'EP SCoT, permettant de favoriser le développement du télé travail. L'objectif est de mettre en place les conditions permettant à un agent de limiter ses déplacements domicile-travail tout en assurant ses missions professionnelles (inférieur à trois jours par semaine). Le lieu de travail sera précisé dans le cadre du protocole.

Cette demande a été formulée par un seul agent mais le dispositif sera mis en place sur l'ensemble de la structure. A noter que le protocole signé avec l'agent est valable un an avec possibilité de renouvellement.

- **Périmètre du SCoT : suites du rendez-vous avec le Préfet de l'Isère**

**Yannik OLLIVIER** donne la parole à **Henri GERBE** pour expliquer la position de Bièvre Isère Communauté sur son éventuel départ du SCoT.

Il indique que le procès de Center Parc, initialement programmé en Mai, se tiendra finalement en Septembre. Le SCoT avait identifié ce projet comme étant un projet d'intérêt général pour le territoire de Bièvre Isère. Par conséquent, le départ de Bièvre Isère Communauté du SCoT pourrait porter préjudice au projet de Center Parc.

Bièvre Isère Communauté a donc décidé de ne prendre aucune délibération d'ici la fin juin 2016. Le nouvel EPCI constitué (+14 communes de la région Saint-Jeannaise) sera alors automatiquement rattaché au SCoT de la région grenobloise.

**Henri GERBE** remercie **Philippe AUGER** d'avoir envoyé le journal des «34 questions» ainsi que les documents du SCoT aux nouvelles communes de la région Saint Jeannaise.

Concernant les PLUi valant SCoT sur les PNR, **Philippe AUGER** explique que la position du préfet est réservée. Il estime que le périmètre des six communes du PNR Vercors ne peut être considéré un périmètre pertinent pour répondre aux ambitions des lois Grenelle.

**Benoît PARENT** précise que le législateur donne la possibilité de créer une charte de PNR avec un chapitre dédié au SCoT. Cependant, cette disposition ne concerne que les territoires qui ne sont couverts par aucun SCoT. Or, les PNR Chartreuse et Vercors sont en partie déjà couverts par le SCoT de la région grenobloise.

**Christine GARNIER** souhaite attirer l'attention sur le lien entre SCoT et Etablissement Public Foncier. Elle explique que l'Etat travaille sur la mise en place d'un EPF unique sur l'ensemble du territoire du SCoT. Elle rappelle que l'EPF est un outil indispensable aux collectivités. Elle indique que l'EPORA, EPF d'Etat, devrait être missionné d'ici la fin de cette année pour couvrir d'autorité les collectivités qui ne sont pas encore adhérentes à un EPF.

- **Suites du séminaire « SCoT et métropolisation » du 31 mars 2016**

Dans sa mise en œuvre, le SCoT aborde des sujets et problématiques qui mettent en mouvement et impliquent l'engagement de l'ensemble des collectivités du territoire. Le rôle de l'EP SCoT est d'aider, si nécessaire, les collectivités à initier les projets répondant aux objectifs qu'elles ont arrêtés dans le SCoT.

Dans cette perspective, la note présentée propose trois grands axes d'intervention pour l'EP SCoT :

- Contribuer à animer le débat politique de travail en commun
- Contribuer à créer un outil politique portant des projets communs à l'échelle de la région grenobloise
- Compléter l'offre d'ingénierie à l'échelle de la région grenobloise

Les modalités et conditions de réussite de chacune de ces propositions sont détaillées dans la note jointe au dossier.

**Yannik OLLIVIER** explique qu'il est satisfait de l'écho qu'a pu recevoir le séminaire du 31 mars. Il souhaiterait que l'EP SCoT demeure un lieu de réflexions collectives et de débats entre les territoires sur des problématiques qui dépassent les périmètres institutionnels. Il invite enfin les membres du bureau à reprendre connaissance de cette note.

**Jean-Paul BRET** indique qu'il est favorable au contenu de cette note mais estime que deux conditions sont préalables à ce travail :

- Les SCoT doivent être associés à l'élaboration du SRADDET
- les territoires du Vercors et de la Chartreuse doivent être présents dans les débats. Il prend l'exemple des épisodes de pic de pollution. Il estime que le sujet les concerne également et qu'à ce titre ils devraient être présents lors des rencontres entre les territoires sur ce sujet.

Dans ce sens, **Yannik OLLIVIER** propose d'adresser un courrier à la Fédération des SCoT et du président de Région.

**Henri GERBE** rejoint les propos de **Jean-Paul BRET** en précisant que ce sont les territoires extérieurs à la Métro qui sont principalement impactés par les problématiques de transport, et notamment de congestion.

Il ajoute qu'il faut renforcer la communication pour augmenter et pérenniser l'implication des élus.

**Jean-Paul BRET** souhaite recevoir des précisions quant aux éléments de la note concernant le lien entre le périmètre du SCoT et le périmètre d'intervention de l'AURG.

**Philippe AUGER** répond que le SCoT est à l'origine de la création de l'agence d'urbanisme. Elle est un outil important pour mettre en œuvre le SCoT.

**Jérôme DUTRONCY** soutient que la vocation du SCoT est d'aborder des problématiques qui dépassent les frontières administratives des EPCI. Il constitue le maillon permettant aux territoires d'initier des projets entre eux.

**Yannik OLLIVIER** explique que nombre de projets pourraient être débattus au sein de l'EP SCoT. A titre d'exemple, il évoque le projet de la commune de Chamrousse concernant la réhabilitation de sa station de ski et la création d'un transport par câble qui relierait la station à Alpexpo.

▪ **Note d'orientation sur la recharge des espaces économiques disponibles**

**Pierre BEGUERY** partage les propos du président en ajoutant que les Commissions sont notamment un lieu pour aborder des sujets en transversalité. Ces réunions permettent d'évoquer les problématiques qui émanent des EPCI.

Elu référent de la Commission Economie, il explique qu'une séance s'est tenue en Mars pour travailler sur les modalités d'activation du principe de la recharge des espaces économiques

disponibles. La dernière séance du moi de Mai a permis d'aboutir à une note d'orientation (jointe au dossier) qui sera soumise aux membres du prochain Comité syndical.

Cette note a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre de la recharge en foncier économique disponible. Elle propose des éléments de réponse aux grands questionnements suivants:

- A quelle échelle géographique apprécier le remplissage des zones d'activités : le secteur SCoT, l'EPCI, la commune, le bassin d'emplois, la zone d'activité ? Où affecter les nouvelles surfaces de zones d'activités ouvertes au titre de cette recharge ?
- Quelles modalités de gouvernance pour l'activation de la recharge ? Quel rôle pour les communes, l'EPCI, l'EP SCoT, l'Etat ?
- Quels éléments de justification apporter au regard des orientations et objectifs du SCoT ?

Cette note succède la délibération du 11 juin 2015 qui précisait les modalités de répartition de l'enveloppe maximale de foncier économique libre et mobilisable.

Concernant l'échelle géographique, il est proposé aux EPCI de distinguer les zones d'activités « stratégiques » des « zones locales et sites isolés ».

Ainsi, dès que 70% du foncier économique libre aura été consommé, la recharge pourra être activée à hauteur de la surface consommée.

Selon la caractérisation de la zone concernée, l'affectation de cette recharge pourra se faire en continuité/extension de ladite zone, sur une autre zone existante ou sur une nouvelle zone située au sein des espaces potentiels de développement du SCoT.

Concernant les modalités de gouvernance, **Pierre BEGUERY** explique que la note rappelle l'intérêt de disposer d'un document cadre à l'échelle de l'EPCI concernant le foncier économique (schéma de développement économique, protocole d'accord de répartition du foncier économique...). Les collectivités sont également invitées à effectuer un suivi de la consommation foncière de leurs espaces économiques.

A noter que l'activation de la recharge implique une délibération préalable de l'EPCI et un avis consultatif de l'EP SCoT.

Concernant les éléments de justification à apporter au regard des orientations et objectifs du SCoT, **Pierre BEGUERY** explique que les collectivités devront réaliser, en préalable de l'activation de la recharge, une étude permettant de faire état des capacités de densification des zones économiques existantes. Les collectivités concernées devront s'appuyer sur le suivi de la consommation foncière organisé à l'échelle de l'EPCI, et mettre en avant les actions engagées sur l'optimisation du foncier économique sur la zone concernée.

Dans cette perspective, **Pierre BEGUERY** ajoute qu'il est préconisé que chaque territoire puisse se doter d'une stratégie de réserve foncière.

L'objectif est de soumettre ce document aux différents territoires de manière à recueillir le consensus en amont d'une délibération qui pourrait être prise en Septembre.

**Yannik OLLIVIER** demande à **Pierre BEGUREY** de rappeler l'enveloppe de foncier économique libre donnée par le SCoT pour le Grésivaudan.

**Pierre BEGUERY** répond qu'il s'agit de 150 hectares. Il ajoute que l'EPCI est en train de réaliser un bilan entre les zones d'activités concernées par le risque inondation et celles qui ne le sont pas. Près de 32 hectares à Pontcharra et 5 hectares Champ-près-Froges sont diagnostiqués inconstructibles.

**Christine GARNIER** s'interroge sur le mode de gouvernance à adopter pour éviter les effets de concurrence dans le cas où une zone d'activités serait située à cheval sur deux EPCI.

**Pierre BEGUERY** répond que le développement économique du Grésivaudan est en grande partie endogène.

**Jean-Paul BRET** estime que le développement est effectivement endogène, mais à l'échelle de la région grenobloise. Il existe des concurrences entre le Voironnais, la Métropole ou encore le territoire de La Bièvre.

▪ **Avis de l'EP SCoT sur le projet de PADD de la Ville de Grenoble**

**Yannik OLLIVIER** rappelle que Grenoble-Alpes Métropole a lancé l'élaboration de son PLUi. Dans ce cadre, l'EPCI consulte les communes pour connaître les orientations du PADD de leur PLU.

**Christine GARNIER** revient sur les objectifs de production de logements affichés par la Ville de Grenoble. Le PADD indique un effort de construction de logements neufs familiaux de 650 à 750 par an, ce qui est inférieur à l'objectif du SCoT qui prévoit près de 1000 logements à réaliser par an. Elle indique que cet objectif du PADD de Grenoble ne concerne que la production des logements familiaux. Par conséquent, il convient d'ajouter à cela la transformation des locaux existants ainsi que les logements spécifiques (environ 90 par an). Les travaux en cours dans le cadre du PLH révèlent que l'objectif de production de 1000 logements par an devrait être atteint par le projet de PLU de la Ville de Grenoble. En ce sens, elle indique que les services de la Ville devraient adresser une nouvelle note à l'EP SCoT.

Elle explique ensuite que le SCoT aborde la production de logements neufs uniquement d'un point de vue quantitatif. Or, la Ville de Grenoble souhaite privilégier la réalisation d'opérations qualitatives et à un coût abordable.

Elle indique enfin que l'AURG vient de réaliser une étude qui révèle un fort renouvellement générationnel. Au regard de ce phénomène particulièrement marqué sur la Ville de Grenoble, **Christine GARNIER** indique que le PADD prévoit le renouvellement d'environ 350 logements par an. Elle ajoute que cet objectif est cohérent avec les ouvertures de classe à réaliser chaque année qui s'élèvent environ à 10 par an.

Elle insiste sur la prise en compte de ces aspects dans la comptabilisation des logements à construire dans le cadre du projet de la Ville.

**Yannik OLLIVIER** considère que cela peut constituer une source d'insécurité juridique. Il demande à Bruno MAGNIER, aux services de l'EP SCoT et de la Ville de Grenoble de veiller à l'adéquation entre les objectifs affichés par la Ville de Grenoble et ceux arrêtés dans le SCoT.

**Bruno MAGNER** rejoint les propos du président et explique ce travail de mise en corrélation est en cours.

**Christine GARNIER** évoque ensuite la difficulté à construire des logements sociaux compte-tenu des risques naturels identifiés sur le territoire communal.

**Jean-Paul BRET** estime que la problématique concerne plusieurs territoires. Ce sont le bilan et l'évaluation de la mise en œuvre du SCoT qui pourront faire état du niveau de rééquilibrage démographique entre les secteurs urbains et les secteurs périurbains.

**Yannik OLLIVIER** demande s'il est d'ores et déjà possible d'établir un bilan.

**Murielle PEZET-KUHN** répond qu'il est encore trop tôt pour cela mais ajoute que l'on constate déjà un ralentissement global de la croissance démographique. Elle explique que le diagnostic réalisé lors de l'élaboration du SCoT montrait que les petites communes

connaissaient une forte augmentation démographique dans tous les territoires. Or, il semblerait que l'on assiste aujourd'hui à un développement plus modéré de ces petites communes.

**Henri GERBE** indique qu'il faut également prendre en compte l'évolution du marché immobilier.

**Benoît PARENT et Murielle PEZET-KUHN** ajoutent que l'on observe un solde migratoire négatif sur l'ensemble de la métropole. On constate également un retour de certains habitants du nord de la Bièvre et de la CAPI vers la métropole lyonnaise.

- **Contribution de l'EP SCoT aux travaux du PADD du PLUi de Grenoble Alpes-Métropole**

**Philippe AUGER** explique que Grenoble-Alpes Métropole a saisi l'EP SCoT pour rendre un avis sur le PADD de son PLUi.

**Benoît PARENT** indique que c'est notamment le SCoT qui permet d'élaborer le PLUi en 2 ans et demi.

- **Risques d'inondabilité et urbanisation : point sur les travaux SLGRI**

**Philippe AUGER** informe que le groupe de travail sur la définition des Stratégies de Gestion du Risque Inondation s'est réuni. Il ajoute que l'AURG est notamment missionnée pour réaliser des études d'expertise pour évaluer l'impact du risque inondation sur les territoires. L'objectif est de pouvoir livrer aux membres du Bureau et du Comité syndical, un rapport d'étape expertisé permettant de mener un débat avec les services de l'Etat.

- **Bilan des travaux de l'EP SCoT mi 2016**

Dans le cadre de la Commission Déplacements, **Philippe AUGER** indique qu'après un état des lieux des aires de covoiturage et parkings relais, une charte d'engagement covoiturage est en cours d'élaboration en préalable du schéma de développement des aires de covoiturage et parkings relais envisagé. Il rappelle l'importance de mobiliser les élus des territoires voisins, en particulier la Chartreuse et le Vercors.

Il informe ensuite que le rapport d'activités de l'EP SCoT sur le premier semestre 2016 est disponible.

**Jérôme DUTRONCY** annonce qu'un séminaire sur la question du risque inondation est programmé l'après-midi du 19 octobre 2016. L'objectif est de présenter la problématique rencontrée de façon claire et pédagogique, et d'inviter des intervenants extérieurs pour partager des témoignages de territoires confrontés à la même situation.

**Daniel NIOT** informe qu'une longue concertation a été menée dans le Trièves sur le thème des éoliennes. Il invite les membres du SCoT à consulter le site internet sur lequel toutes les informations relatives à la démarche ainsi que les arguments des opposants et des favorables au projet sont disponibles. Le Trièves a voté favorablement à l'implantation d'éolienne. Il explique que cette démarche de concertation a été très enrichissante.

Le président remercie les participants et clôt la séance.